

Lutte contre la manipulation de l'information sur les plateformes : le CSA dresse le bilan 2020

La loi du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information soumet les opérateurs de plateforme en ligne à un devoir de coopération en la matière. Onze d'entre elles se sont livrées, pour la seconde année, à l'exercice de déclaration au CSA des moyens mis en œuvre pour lutter contre la diffusion de fausses informations : Dailymotion, Facebook, Google (Google Search et YouTube), LinkedIn, Microsoft (Bing et Microsoft Advertising), Snapchat, Twitter, Unify (Doctissimo) Webedia (Jeuxvideo.com), la Fondation Wikimédia (Wikipédia) et Verizon Media (Yahoo Search).

En dépit d'un niveau demeurant très hétérogène, le Conseil souligne tout d'abord la progression, en quantité et en qualité, des informations déclarées par rapport à l'année passée. Il appelle néanmoins à plus de coopération sur certains sujets qualifiés de « majeurs », tels que le fonctionnement des systèmes algorithmiques de recommandation et de modération, la lutte contre la manipulation de l'information dans le domaine publicitaire ou encore sur la fourniture de données chiffrées indispensables à une meilleure compréhension des enjeux. A cette fin, le Conseil engage notamment les opérateurs à communiquer davantage d'éléments (de manière confidentielle le cas échéant) sur leurs algorithmes, notamment les systèmes algorithmiques de recommandation de contenu.

Les déclarations attestent en outre des efforts fournis par les opérateurs face à une surabondance de fausses informations liée à la crise sanitaire. Le Conseil observe que si une attention particulière a été portée cette année aux dispositions prises pour répondre à ce contexte exceptionnel, il remarque également la prise en compte de quelques-unes des recommandations qu'il a formulées l'année passée et encourage les plateformes à continuer en ce sens.

Dans une perspective d'information du public, le Conseil appelle les opérateurs à œuvrer à l'amélioration de la transparence des mesures prises et de leurs impacts. Dans cette même perspective, le CSA inscrit sa propre action en matière de lutte contre la manipulation de l'information dans une démarche de transparence renforcée. A cette fin, outre le bilan des mesures mises en œuvre par les opérateurs, le Conseil a rendu publiques les déclarations des opérateurs produites pour l'élaboration de ce bilan.

Il salue un réel travail de mise en avant de contenus issus d'entreprises et d'agences de presse et de services de communication audiovisuelle, et les collaborations engagées en ce sens, et encourage les plateformes à les pérenniser. En outre, de nouvelles initiatives ont été prises par certains opérateurs à l'encontre des comptes propageant massivement de fausses informations et des opérations d'influence coordonnées. Néanmoins, le CSA remarque le manque d'informations communiquées aux utilisateurs sur les risques qui en découlent et souhaiterait voir s'intensifier le travail de collaboration entre les acteurs pour lutter contre ce type de pratiques.

Le Conseil constate une légère amélioration des moyens mis en œuvre dans la lutte contre les

communications commerciales porteuses de fausses informations, notamment dans la mise en place de bibliothèques publicitaires. Il en appelle cependant à la communication de davantage de données chiffrées afin de mieux appréhender les risques en présence.

Dans ce contexte général dégagé et la perspective des échéances électorales de 2022, le CSA annonce qu'il portera une attention toute particulière aux mesures déployées par les opérateurs pour prévenir et, le cas échéant, contrer ces risques de manipulation massive de l'information, comme à la préservation de la liberté de communication.